



L'ALLOCUTION DÉFINITIVE FAIT FOI

Allocution qui sera prononcée par Brian Levitt, président du conseil d'administration, Groupe Banque TD

Assemblée annuelle des actionnaires, 2 avril 2020

Bonjour à tous. Bienvenue à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020 du Groupe Banque TD. Pour nos actionnaires francophones, je vous souhaite la bienvenue à notre assemblée annuelle des actionnaires.

Je suis Brian Levitt, président du conseil d'administration. Je présiderai l'assemblée, comme le prévoient les règlements administratifs de la Banque. L'assemblée est ouverte.

L'assemblée se déroulera en français et en anglais, et les services d'interprétation simultanée seront offerts pour les webémissions et les lignes téléphoniques françaises et anglaises.

Avant de commencer, je tiens à parler de la situation actuelle. Au cours des dernières semaines, la propagation du coronavirus a radicalement changé le monde qui nous entoure. Bien que nous regrettions de ne pas pouvoir nous rencontrer en personne cette année, la décision de tenir cette assemblée par webémission a été prise pour aider à assurer la santé et le bien-être de nos actionnaires, de nos clients et de nos collègues.

Une importante différence dans le déroulement de l'assemblée d'aujourd'hui concerne le vote. D'habitude, et cette année ne fait pas exception, la grande majorité des actionnaires soumettent leur procuration ou leurs directives de vote avant l'assemblée, tandis qu'un petit nombre d'actionnaires seulement votent durant l'assemblée. Selon notre procédure habituelle, les actionnaires et fondés de pouvoir qui souhaitent voter durant l'assemblée doivent y assister en personne. Aujourd'hui, comme personne ne peut participer à l'assemblée en personne, ceux et celles qui veulent voter durant l'assemblée doivent utiliser notre plateforme de vote virtuelle accessible dans la webémission.

Une fois que vous avez ouvert une session dans la webémission, cliquez sur l'onglet « Voter » dans le coin supérieur droit de la page, et une nouvelle fenêtre de navigation s'ouvrira. Vous pouvez vous inscrire pour voter en entrant votre numéro de contrôle comme nom d'utilisateur et le mot de passe td2020 (en minuscules). Les bureaux de scrutin seront ouverts seulement durant la partie officielle de l'assemblée. Si vous avez voté avant l'assemblée et que vous ne souhaitez pas révoquer les procurations que vous avez soumises à l'avance, vous n'avez rien à faire.

Une autre différence importante dans le déroulement de l'assemblée d'aujourd'hui concerne le traitement des questions des actionnaires et des fondés de pouvoir. Habituellement, les personnes qui participent par webémission posent leurs questions par écrit, et les personnes qui assistent à l'assemblée en personne posent leurs questions à partir de microphones installés dans la salle de réunion. Étant donné que nous ne pouvons pas participer à l'assemblée en personne aujourd'hui, nous utiliserons seulement la méthode pour la webémission.

Permettez-moi d'expliquer comment cela va fonctionner. Si vous avez une question, cliquez sur l'onglet « Poser une question » dans le coin supérieur droit de la page de la webémission. Lisez les instructions dans la boîte de texte avant de soumettre votre question. Nous vous demandons d'indiquer si votre question porte sur une motion particulière présentée dans le cadre de la partie officielle de l'assemblée ou si elle est d'intérêt plus général. Nous répondrons aux questions qui portent directement sur une motion particulière au moment opportun, et nous répondrons aux questions d'intérêt général durant la période de questions après la partie officielle de l'assemblée.

Quand vous avez fini de taper votre question, cliquez sur le bouton « Soumettre ». Scott Fixter, secrétaire général, recevra les questions et les lira pour que tout le monde sache ce dont il est question. Bharat ou

moi répondrons à la question, comme il convient. Si nous recevons plusieurs questions identiques ou très semblables à propos d'un même sujet, nous lirons une seule question et indiquerons que nous en avons reçu plusieurs sur le même sujet.

Malheureusement, nous ne pouvons pas répondre aux questions des personnes qui nous écoutent au téléphone, mais vous pouvez toujours poser des questions sur la page de notre webémission comme je viens de le décrire.

Une troisième différence dans le déroulement de cette assemblée concerne les trois propositions d'actionnaires qui seront soumises au vote. Au lieu que les proposants lisent leur déclaration, nous avons demandé que les déclarations soient fournies avant la réunion pour qu'elles puissent être communiquées par l'entremise de la webémission. Scott ou Caroline Cook, du Service juridique, lira les déclarations afin que ceux et celles qui participent en soient informés.

Je vous remercie d'avance de votre soutien à l'égard de ces mesures.

J'ai obtenu une preuve satisfaisante que l'avis de convocation de la présente assemblée a été dûment publié et envoyé aux actionnaires de la Banque. Les procurations que nous avons reçues représentent plus de 53 % des quelque 1,8 milliard d'actions ordinaires en circulation. Le quorum étant réuni, je déclare l'assemblée dûment constituée.

Comme par les années passées, nous aurons une période de questions une fois la partie officielle de l'assemblée terminée. Comme je l'ai indiqué plus tôt, durant la partie officielle de l'assemblée, nous prendrons quelques moments pour répondre aux questions et aux commentaires soumis par les actionnaires et les fondés de pouvoir au fur et à mesure que les motions sont présentées durant l'assemblée. Si vous êtes un actionnaire ou un fondé de pouvoir et que vous avez une question pour laquelle vous aimeriez avoir une réponse durant l'assemblée, je vous demande de soumettre votre question maintenant. Comme toujours, votre question doit porter sur les activités ou les affaires de la Banque et ne doit pas être de nature personnelle. Si votre question serait mieux traitée par un représentant du service à la clientèle, nous la mettrons de côté et demanderons à un membre de l'équipe des Relations avec les clients de communiquer avec vous après l'assemblée.

L'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui se trouve à la page de l'assemblée annuelle dans le site Web des Relations avec les investisseurs de la TD.

Permettez-moi maintenant de vous présenter les personnes qui se trouvent avec moi aujourd'hui.

Bharat Masrani, président du Groupe et chef de la direction, et Scott Fixter, vice-président et secrétaire général de la Banque. Scott agira en qualité de secrétaire de l'assemblée. De plus, Riaz Ahmed, chef des finances de la TD, et Ajai Bambawale, chef de la gestion des risques de la TD, sont aussi présents pour répondre à vos questions au besoin.

Pat Lee et Jennifer Andersen, représentants de la société de fiducie AST (Canada), l'agent de la TD chargé de la tenue des registres et des transferts, feront office de scrutateurs.

Avant de céder la parole à Bharat, je tiens à souligner que deux de nos administrateurs actuels, Bill Bennett et Mary Jo Haddad, ne sont pas candidats à la réélection cette année. Au nom du conseil d'administration et des employés de la Banque, je les remercie sincèrement de leur précieuse contribution pendant leur mandat en tant qu'administrateurs de la TD. Ce fut un privilège de travailler avec eux.

Jane Rowe sera candidate à l'élection aujourd'hui. Elle possède une solide expérience ainsi qu'une expertise profonde en finances, en comptabilité et en marchés des capitaux. Le conseil d'administration tirera profit de l'expérience et du sens des affaires de Jane.

Je remercie mes collègues administrateurs de leur bonne gérance et de leurs conseils. Ensemble, nous sommes tournés vers l'avenir, nous nous concentrons sur la création d'une croissance durable et de la valeur à long terme pour nos actionnaires et autres parties prenantes, et nous aiderons la Banque à traverser les turbulences provoquées par le virus.

Je remercie l'équipe de la haute direction de la TD et les plus de 85 000 employés pour leur contribution et leur engagement indéfectible envers la Banque. Je remercie particulièrement les nombreux collègues de la TD qui soutiennent les fonctions essentielles de la Banque et aident les clients à traverser cette période difficile.

À nos actionnaires, je dis merci de la confiance que vous accordez à la Banque. Même si nous vivons des moments sans précédent, la TD continuera de miser sur ses forces et de se tenir debout pour ses clients, ses collègues, ses actionnaires et ses collectivités.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document de même que dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2019 ») du rapport annuel 2019 de la Banque à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », à la rubrique « Perspectives et orientation pour 2020 » pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Orientation pour 2020 » pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2020 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « objectif », « cible » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et à l'infrastructure), de modèle, d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, en matière de conduite, environnementaux, d'adéquation des fonds propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à court terme, notamment réaliser des acquisitions et des cessions, élaborer des plans de fidélisation de la clientèle, élaborer des plans stratégiques et la capacité de la Banque à recruter, former et maintenir en poste des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques ou les intrusions liées aux données) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; la fraude et d'autres activités criminelles auxquelles la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité, et le régime de « recapitalisation interne » des banques; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et des concurrents offrant des services non traditionnels, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés

causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque de transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; le risque environnemental et social; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2019, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question aux rubriques « Événements importants et postérieurs à la date de clôture, et transactions en cours » et « Événements importants et transactions en cours » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2019 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros à la rubrique « Perspectives et orientation pour 2020 » et, pour le secteur Siège social, à la rubrique « Orientation pour 2020 », telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.